

# PROCHAINES MANIFESTATIONS

## Thé dansant



Le prochain thé dansant aura lieu le **mardi 19 avril 2016, de 14h00 à 17h00**, à la salle communale de Founex.

Par la suite, les thés dansant ne reprendront qu'en automne prochain dès le 11 octobre 2016.

Prix d'entrée : Fr. 10.- Pâtisseries maison offertes

## Troc printemps-été

Le traditionnel troc de vêtements pour dames aura lieu aux dates suivantes :

**Mardi 19 avril 2016, de 9h00 à 11h00 & de 17h00 à 19h00**

Réception des vêtements

**Mercredi 20 avril 2016, de 9h00 à 17h00 (sans interruption)**

Vente

**Judi 21 avril 2016, de 9h00 à 11h00 & de 17h00 à 19h00**

Retrait des marchandises

Organisé par Founex-Loisirs - Salle communale



## Disco +25 ans

Founex-Events organise sa première disco interdite aux moins de 25 ans, le **samedi 23 avril 2016**.

Animée par des groupes et des DJ's, la soirée aura pour thème les années 80.



## Marché aux fleurs

Le marché aux fleurs se déroulera comme de coutume sur le parking de l'auberge, le **30 avril 2016**, durant toute la matinée.



## Poste mobile de la gendarmerie

La gendarmerie installera son poste mobile le **mardi 26 avril 2016, durant l'après-midi**, sur le parking de l'épicerie. Ce poste a pour but de lutter contre le sentiment d'insécurité et d'offrir tous les services d'un poste de gendarmerie.



COMMUNE DE FOUNEX

# JOURNAL COMMUNAL

**N° 14 - Avril 2016**

## Résultat des élections communales

Le renouvellement des autorités pour la législature 2016-2021 a eu lieu le 28 février 2016. Le dépouillement des votes s'est déroulé sans encombre et l'annonce des résultats a eu lieu aux environs de 19h00.

Les résultats sont les suivants :

### Election de la Municipalité - mode de scrutin majoritaire (1<sup>er</sup> tour)

Candidats	Liste	% Suffrages
DEBLUE François	ECDF	63.91%
PFISTER-JAKOB Evelyne	ECDF	62.67%
BARCCHA Audrey	ECDF	58.43%
DEBLUE Jean-Pierre	ECDF	58.32%
LEHOUX Denis	ECDF	53.77%

La majorité absolue ayant été obtenue pour les cinq candidats élus, il n'y aura pas de deuxième tour.

### Election du Conseil communal - mode de scrutin proportionnel

Répartition des sièges obtenus par listes / Groupes de listes apparentées :

01 - Entente Centre Droite Founex (ECDF) - Sièges obtenus : 28					
Rang	NOM, prénom	Rang	NOM, prénom	Rang	NOM, prénom
1	BLATTER Sylvette	11	VAUCHER Simon	21	PUTMAN-CRAMER Gerhard
2	KILCHHERR Laurent	12	CINTAS Bernard	22	PAQUIER Nicolas
3	VON WATTENWYL Christa	13	FERRARI Lucien	23	MENDICINO Claudio
4	THUNER Sandra	14	CAMILO Emile	24	MAAS Patrizia
5	STERN Manuel	15	STERN Cédric	25	HAAS Stephan
6	RAMER Liliana	16	NEYNABER Laure	26	BARBE Marc
7	MERMOUD Alain	17	MICHELINI Maurice	27	DEBLUE Luc
8	SILVA MARTINS Rui	18	BRIFFOD Claude	28	IMPELLIZZERI Stefania
9	CACIOPPO Ana	19	SUESS Alexandre		
10	VELUZ Robert	20	KUNZ-HARRIS Lucie		

02 - Alliance de Founex (AdF) - Sièges obtenus : 22					
Rang	NOM, prénom	Rang	NOM, prénom	Rang	NOM, prénom
1	DUTRUY Christian	9	GALLETET Alexandre	17	RIGHETTI Jean
2	MULLER-GELISSEN Caroline	10	WALSH Pamela	18	ULMER Nicolas
3	QUIBLIER FREI Nadia	11	CHIARI GAGGIA-BORY Anne	19	SCHORR Martin
4	MANGE Hervé	12	MUELLER Andreas	20	MAGNENAT Philippe
5	MORISOD Thomas	13	SPOERL David	21	MIKTON BHUNDIA Anne Catherine
6	FARINE Letizia	14	HAEBERLI Géraldine	22	DE LA TOUR D'AUVERGNE Alexandra
7	BAER Edwin	15	GIRARDIN François		
8	WARGNIER Florence	16	FARINE Mathieu		

Les résultats complets peuvent être consultés en détail sur le site internet de la commune :

[www.founex.ch/elections.htm](http://www.founex.ch/elections.htm)

### Conseil communal du 15 février 2016

Lors de sa séance du 15 février 2016, le Conseil communal de Founex a :

- Approuvé le rapport-préavis municipal N° 77/2011-2016 de réponse aux recommandations de la Commission de gestion et aux décisions du Conseil communal du 22.06.2016 ;
- Approuvé le préavis municipal N° 78/2011-2016 concernant la révision des statuts du Conseil régional ;
- Approuvé le préavis municipal N° 79/2011-2016 concernant le dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) ;
- Approuvé le préavis municipal N° 80/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 31'200.00 en vue de contribuer au financement de l'aménagement des pistes du massif de la Dôle ;
- Approuvé le préavis municipal N° 81/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 1'870'000.00 en vue de financer les travaux d'exécution du réaménagement du chemin des Fontaines ;
- Approuvé le préavis N° 82/2011-2016 concernant une demande de crédit dans le cadre de la révision du PGA, du RPGA et du PDCOM (Plan Général d'Affectation, Règlement sur le Plan Général d'Affectation, Plan Directeur Communal).

#### Prochaines séances du Conseil

Les dernières séances de la législature 2011-2016 auront lieu aux dates suivantes :

- **Lundi 9 mai 2016, à 20h15**
- **Lundi 27 juin 2016, à 18h30**

### Voitures électriques : à vos marques, prêt, CHARGEZ !

La commune de Founex installera prochainement une station de recharge pour les véhicules électriques sur le parking de la Maison de commune.

Ce dispositif permettra de recharger simultanément deux véhicules électriques. Faisant partie du réseau Greenmotion, l'appareil disposera de multiples possibilités de paiement (cartes dédiées RFID, cartes de paiement, compte Greenmotion, etc.) et une application pour smartphone permettra d'avertir les utilisateurs quand la recharge est terminée.

Il s'agira de la toute première borne de recharge publique disponible entre les villes de Genève et Nyon, faisant ainsi de Founex une commune pionnière en la matière pour la région.

Deux places de parc seront dès lors dédiées à la recharge des véhicules électriques. Des informations complémentaires suivront par le biais d'un tous-ménages lors de la mise en œuvre de ce projet.

Futur emplacement de la borne « Network Two » pour deux places dédiées.



#### Borne « Network Two »

Puissance maximale par charge :

AC 3.7 à 22kW

Temps de charge moyen :

1 à 4 heures

Prises :

Européennes (type 1 et 2)



Informations complémentaires sur [www.greenmotion.ch](http://www.greenmotion.ch)



### Rallye des Gaz'Elles

Le Rallye **Cap Fémina Aventure** est un rallye solidaire en faveur des enfants du Maroc.

Outre la course, le parcours comprend des actions humanitaires à chaque étape, telles que rencontrer la population locale, fournir du matériel scolaire en faveur des plus jeunes ou repeindre une école.

Nathalie Racheter et Cécilia Renaud, qui ont créé leur association « Aventure Humaine », ont ainsi formé l'équipage des Gaz'Elles pour participer à ce raid 100% féminin. Par le biais de leur association, elles ont récolté les fonds nécessaires à leur projet et ont également roulé pour la **Fondation Jeunesse et Famille** et plus précisément pour le Foyer de Founex, bien connu sous le nom du **Nid**.

Les jeunes du foyer ayant exprimé leur souhait de pouvoir partir en vacances en 2016, Nathalie et Cécilia se sont engagées à leur verser tout ce qu'elles récolteraient en supplément de leur budget initial pour le rallye, afin qu'ils puissent réaliser leur rêve. C'est pour ces belles actions que notre commune a soutenu humblement le projet.

Et le soir de la présentation de leur aventure au Nid, l'on palpait bien l'ambiance joyeuse de toute l'assemblée. Lorsque Nathalie et Cécilia ont offert un chèque de 6'000 francs pour l'organisation des futures vacances des jeunes, elles ont croulé sous les applaudissements des enfants. Voilà une histoire comme on les aime.

EPJ



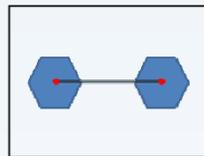
## Abonnement modulable des CFF - Région Rolle/Nyon - Genève

Mis en place par les CFF en partenariat avec les communautés tarifaires Mobilis et Unireso, un nouvel abonnement modulable est désormais disponible en phase-pilote dans les régions de Nyon et Genève depuis le 13 décembre 2015.

Ce titre de transport remplacera l'abonnement Inter et permettra de combiner individuellement et en toute flexibilité les parcours et les zones des communautés tarifaires dans un périmètre s'étendant de Rolle à Genève dans un premier temps.

Dans notre région, cet abonnement est en vente aux guichets CFF de Gland et Nyon, ainsi qu'à la gare du NStCM à Saint-Cergue. En optant pour ce dernier, l'usager sera gagnant puisqu'il profitera d'un rabais allant jusqu'à 4 % par rapport à l'abonnement Inter et jusqu'à 28 % par rapport à l'achat d'abonnements séparés pour chaque étape du parcours.

L'abonnement modulable est disponible pour les combinaisons suivantes :

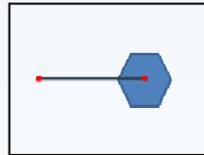


### Zone-parcours-zone

Zones(s) au lieu de départ et de destination

#### Exemple de prix :

Zone-parcours-zone Nyon-Genève, 1 an, adulte :  
CHF 2'312.- (actuellement CHF 2'420.- ; -4,46%).

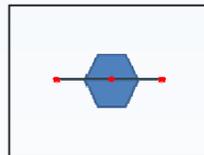


### Parcours-zone/zone-parcours

Zone-parcours ou zone-parcours-zone

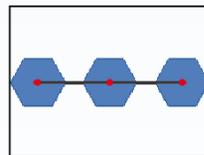
#### Exemple de prix :

Parcours-zone Gland-Genève, 1 an, junior :  
CHF 1'454.00 (aujourd'hui CHF 1'504.00 ; -3,3%).



### Parcours-zone urbaine-parcours

Des zones peuvent être sélectionnées en cours de route s'il s'agit de destinations City Ticket.



### Zone-parcours-zone urbaine-parcours-zone

#### Exemple de prix :

Parcours-zone urbaine-parcours-zone St-Cergue-Genève, 1 an, adulte :  
CHF 2'879.00 (y compris parcours St-Cergue-Nyon-zone 20 Mobilis (Nyon)-parcours Nyon-Genève-zone 10 Unireso Genève).

Source : [www.cff.ch](http://www.cff.ch)

L'achat des abonnements modulables est disponible auprès des points de vente suivants :

- Gare Genève Cornavin CFF
- Gare CFF de Gland
- Agence CFF de Balexert
- Gare Genève Aéroport CFF
- Gare CFF de Nyon
- Gare NStCM de St-Cergue
- Débarcadère CGN de Genève (Quai du Mont-Blanc)

**Renseignements : [www.cff.ch](http://www.cff.ch) ou Rail Service : 0900 300 300 (CHF 1.19/min depuis réseau fixe)**

### Rappel - Subventionnement des abonnements

La commune de Founex subventionne toujours les abonnements de transports publics à hauteur de 10 % de son montant d'achat, plafonné à CHF 250.00 par personne pour l'année en cours.

Pour ce faire, il suffit de présenter votre abonnement original accompagné de sa quittance d'achat au guichet de l'administration communale.

Cette offre ne s'applique pas aux abonnements demi-tarif.

## Contrôle de l'habitant - Communications

### Rappel - Obtention de cartes d'identité

Il est encore possible d'obtenir des cartes d'identité auprès du Contrôle des habitants de la commune. A cet effet, il convient de vous présenter personnellement, muni de votre ancienne carte d'identité et d'une photo conforme de parfaite qualité. La photo doit être datée de moins de 6 mois, le visage doit être parfaitement centré et cadré, de face, sans sourire et la bouche fermée. Pour les porteurs de lunettes, les yeux doivent être parfaitement visibles au travers et sans reflet.

Quelques exemples de photographies (source : site de la confédération) :



Prise de vue non frontale

Ombre en arrière-plan

Visage trop petit

Ombre sur le visage

Photographie conforme

Le coût est de CHF 70.00 par adulte et de CHF 35.00 par enfant. Le délai d'obtention d'une nouvelle carte est de 15 jours. Les passeports et les demandes combinées avec carte d'identité se font uniquement au Centre de biométrie à Lausanne ([www.biometrie.vd.ch](http://www.biometrie.vd.ch)).

### Conserver la mention de sa commune d'origine après une fusion

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les fusions de communes, adoptée en juin 2015 par le Grand Conseil. Désormais, le registre d'état civil peut conserver la mention de la commune d'origine après une fusion avec d'autres localités. A partir de cette année, la mention figurera automatiquement entre parenthèses après le nom des communes fusionnées.

En revanche, les ressortissants originaires des communes vaudoises qui ont déjà été absorbées par une fusion doivent demander que l'enregistrement de leur droit de cité communal soit soumis au nouveau droit. Pour ce faire, un délai au 31 décembre 2016 est imparti pour faire une demande en ce sens à la direction de l'état civil vaudois.

Cette démarche est facultative et gratuite. La mention sera par la suite inscrite sur tous les futurs documents officiels produits ou renouvelés (cartes d'identité, passeports, permis de conduire, etc.). Il est à noter que ces pièces conservent leurs émoluments respectifs.

Pour demander l'ajout de la mention, rendez-vous sur :

[www.vd.ch](http://www.vd.ch) ➔ Thème « Vie privée » ➔ « Etat civil » ➔ « Droit de cité » ➔ « Loi sur les fusions de communes »

et renvoyez le formulaire que vous y trouverez signé, par courrier postal, à :

Service de la population  
Direction de l'état civil  
Centre de numérisation  
Case postale  
1014 Lausanne

Cette mesure a pour vocation de répondre à l'attachement qu'éprouvent les citoyens envers leurs racines.

## Soutien aux proches aidants

La Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile, dont notre commune fait partie, a lancé en janvier 2016, une carte d'urgence du proche aidant.

La portée de cette carte d'urgence va bien au-delà d'une simple carte d'identité. Elle participe et contribue à une meilleure reconnaissance et valorisation du rôle, de l'action et de l'engagement du proche aidant dans le système de santé.

Ce concept novateur permet d'identifier et de reconnaître plus formellement le détenteur de la carte en tant que proche aidant. Mais la carte d'urgence assure également et concrètement un vrai service. Si le proche aidant vit une situation d'urgence, elle permet d'anticiper et de prévoir une alternative destinée à assurer la sécurité de la personne aidée.

Cette carte renvoie à un numéro de fichier tenu à jour par le Centre médico-social du lieu de domicile de la personne aidée, accessible 24h sur 24, qui réunit toutes les coordonnées et les informations utiles. En cas de nécessité, le CMS déclenche la mise en œuvre des mesures convenues avec le proche.

La carte est gratuite, à disposition de tout proche, que la personne aidée bénéficie du soutien d'un CMS ou pas. Celle-ci présente en outre l'originalité de pouvoir enregistrer d'éventuelles directives du proche et de la personne aidée.

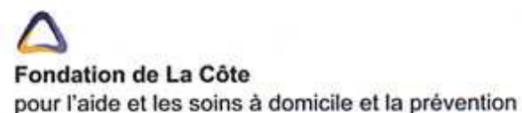
Vous souhaitez en savoir plus ? Prenez contact avec votre CMS, qui se fera un plaisir de vous renseigner.

### Coordonnées du CMS de Terre Sainte

CMS de Terre Sainte  
Rte des Pénys 2  
1295 Mies

Tél. : 022 950 98 20  
Fax : 022 950 98 25  
www.aide-soins-domicile-lacote.ch

Horaires :  
Du lundi au vendredi :  
7h30-12h00 13h30-17h00



**Le CMS est toujours à la recherche de bénévoles. Toute aide sera la bienvenue !**

## Rappel de règlements



Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes est interdit entre 19h00 et 7h00, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels. En outre, en dehors de ces heures, toutes mesures doivent être prises pour réduire le bruit le plus possible.



Font exception aux règles ci-dessus celles citées à l'article 57. En outre, l'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est interdit entre 12h00 et 13 h 00, ainsi qu'à partir de 19h00 jusqu'à 7h00, le samedi à partir de 17h00. De janvier à septembre, l'usage des appareils à souffler les feuilles est interdit dans le cadre de l'usage privé.



Les haies, de même que les arbres empiétant sur la voie publique, doivent être taillés et élagués au plus tard le 31 juillet de chaque année.



Il est interdit de déposer les ordures directement sur la voie publique.



Il est interdit de stationner devant les bornes hydrantes, de même que sur les trottoirs.



L'installation des antennes TV ordinaires ou paraboliques est interdite à l'extérieur des bâtiments.



L'utilisation et le parage des roulottes, caravanes et autres logements mobiles pour l'habitation permanente, provisoire ou occasionnelle sont interdits sur tout le territoire de la commune.



Les chiens doivent être tenus en laisse sur tout le territoire communal. Nous vous remercions notamment de bien vouloir respecter les cultures, même si les terrains sont en jachère. En effet, les semis des grandes cultures, type blé, orge, colza sont fragiles et un chien qui court entre les lignes d'un vignoble risque de causer des dégâts. Les agriculteurs vous seront reconnaissants de respecter leur travail et la nature.

En outre, nous vous rappelons que les propriétaires de chiens doivent utiliser le matériel mis à leur disposition pour ramasser leurs déjections.

*Les contrevenants sont passibles d'une amende municipale.*



Conformément au règlement communal sur la gestion des déchets, les feux de jardin sont interdits sur tout le territoire communal.

De tels déchets doivent impérativement être éliminés par le biais de notre déchetterie intercommunale.

*Les contrevenants sont passibles d'une amende municipale.*